

**COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND**  
**DIVERS TARIFS MUNICIPAUX à compter du 1er JANVIER 2018**

**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 OCTOBRE 2017**

OBJET	TARIFS à compter du 1er janvier 2018	
<b>Service Public d'Assainissement Collectif (S.P.A.C.)</b>		
<b>Redevance Assainissement (délibération n° 2017/75-1 du 16/10/2017)</b>		
Abonnement (prime fixe H.T.)	5,60 €	
Consommation (prix m <sup>3</sup> H.T.)	1,55 €	
<b>Participation au financement de l'assainissement collectif (maxi 80 % coût fournitures) délibération n° 2017/76-2 du 16 octobre 2017</b>		
Maison	750,00 €	
Immeuble	300,00 €	
<b>Concession Cimetière (répartition recettes des tarifs des concessions: 1/3 budget du CCAS et 2/3 budget COMMUNE)</b>		
		Produit 1/3 CCAS
concession durée 15 ans	84,00 €	28,00 €
concession durée 30 ans	130,00 €	43,33 €
concession durée 50 ans	236,00 €	78,67 €
<u>Columbarium MURY</u> 5 ans	299,00 €	99,67 €
Columbarium MURY 10 ans (tarif doublé)	598,00 €	199,33 €
Columbarium MURY 15 ans	895,00 €	298,33 €
<u>Columbarium INPI</u> 5 ans	321,00 €	107,00 €
Columbarium INPI 10 ans (tarif doublé)	642,00 €	214,00 €
Columbarium INPI 15 ans	957,00 €	319,00 €
<u>Columbarium ÉOLE</u> 5 ans	321,00 €	107,00 €
Columbarium ÉOLE 10 ans (tarif doublé)	642,00 €	214,00 €
Columbarium ÉOLE 15 ans	957,00 €	319,00 €
Conservation temporaire de l'urne (1 mois)	<i>gratuit</i>	<i>gratuit</i>
Par mois supplémentaire	27,00 €	9,00 €
Cavurne (15 ans)	302,00 €	100,67 €
Jardinières (5 ans)	152,00 €	50,67 €
Dispersion des cendres	92,00 €	30,67 €
<b>VACATIONS FUNERAIRES</b>		
surveillance de la fermeture du cercueil, lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt.		
surveillance des opérations de crémation.	22,00 €	
surveillance des opérations d'exhumation, de réinhumation et de translation de corps.		
<b>DROITS DE PÊCHE</b>		
	A la journée	4,00 €
	Au mois	20,00 €
	A l'année	50,00 €
<u>Amendes</u>		
Toutes infractions (maintien)		38,00 €
<b>DROITS DE PLACE (tarif au ml)</b>		
<b>Foires</b>		
Pour tous les forains		2,00 €
<b>Marché hebdomadaire (samedi)</b>		
Abonnés		0,80 €
Non abonnés		1,00 €
<b>CIRQUES : droits d'occupation du domaine public (pour 2 jours)</b>		173,00 €
<b>Droit de Place annuel (terrasses des commerçants)</b>		
tarif unitaire à fixer (occupation domaine public)		2,00 €

**DIVERS TARIFS MUNICIPAUX à compter du 1er JANVIER 2018****CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 OCTOBRE 2017**

OBJET	TARIFS à compter du 1er janvier 2018
<b>CAMPING MUNICIPAL</b>	
ouverture camping du 1er avril au 31 mai et du 1er octobre au 30 novembre <u>pour accueil exclusif des ouvriers et fixation forfait semaine</u>	
<b>Nouveau tarif en 2018 : forfait accueil "ouvriers" au camping forfait semaine (5 jours - 4 nuits ) avec branchement électrique</b>	<b>30,00 €</b>
<b>Prix par personne et par jour :</b>	
Campeur adulte	1,90 €
Campeur enfant (- 7 ans)	1,00 €
<b>Prix par emplacement et par jour :</b>	
Camping car	2,40 €
Caravane	1,90 €
Véhicule	1,20 €
Toile de tente	1,20 €
<b>Prix prestations par jour :</b>	
Branchement électrique	1,90 €
Tarif 1 douche par personne (personne de passage)	2,40 €
Caution pour le prêt d'un adaptateur de borne électrique	10,00 €
<b>DIVERS MATERIELS COMMUNAUX (tarif journalier)</b>	
Barrières (à l'unité) ( <b>gratuit pour communes du canton</b> ) - 160 barrières	1,00 €
Panneaux d'affichage (à l'unité) - 10 panneaux	3,10 €
Grilles d'exposition (à l'unité) - 15 grilles	3,00 €
petites tables avec ou sans chaises ou bancs (pour 4 personnes) - forfait 1 unité	3,90 €
grandes tables ou tables rondes avec support, avec ou sans chaises ou bancs <b>24 x4,80 m sur tréteaux - forfait 1 unité</b>	7,70 €
chaises (à l'unité) - 300 chaises	0,70 €
bancs (à l'unité) pour 3 à 4 personnes	1,20 €
<b>MÉDIATHÈQUE</b>	
Abonnement annuel foyer mévennaï Livres et CD <u>et DVD</u>	10,00 €
Abonnement annuel foyer non mévennaï Livres et CD <u>et DVD</u>	13,50 €
Personnes de plus de 80 ans	gratuit
Pénalités de retard (1 mois maxi)	5,00 €
Perte de carte d'abonnement	1,00 €
Livres ou CD perdus ou détériorés	Facturation prix achat
DVD perdus ou détériorés	20,00 €
Remplacement de boîtier de CD ou de DVD cassé	1,00 €
Accès internet limité à 1 Heure par jour	gratuit
Impression sur imprimante BROTHER noir et blanc (prix à la copie)	0,10 €
Impression sur imprimante JET ENCRE couleur (prix à la copie)	0,20 €
<b>MAISON DES JEUNES</b>	
<b>Droits d'accès</b>	
Accès au Club Pré-Ados (de 10 à 13 ans) par jour	1,00 €
Accès à la Passerelle (de 14 à 15 ans) par jour	1,00 €
Accès au Foyer des Jeunes (de 16 à 18 ans) - Forfait annuel	5,00 €
<b>Activités</b>	
Participation diverses activités avec repas	2,80 €
Participation diverses activités - Tarif 1	5,50 €
Participation diverses activités - Tarif 2	11,00 €

Envoyé en préfecture le 30/10/2017

Reçu en préfecture le 30/10/2017

Affiché le

ID : 035-213502974-20171016-DE\_2017\_77\_3M-DE

## DIVERS TARIFS MUNICIPAUX à compter du 1er JANVIER 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 OCTOBRE 2017

OBJET

TARIFS à compter  
du 1er janvier  
2018

*à noter : les tarifs des camps d'été sont fixés au mois de mars ou avril*

**DIVERS TARIFS MUNICIPAUX à compter du 1er JANVIER 2018****CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 OCTOBRE 2017**

OBJET	TARIFS à compter du 1er janvier 2018
<b>REPAS DES PERSONNELS DU RESTAURANT SCOLAIRE ET ACCOMPAGNANTS SCOLAIRES DES ÉCOLES PRIVÉES à compter du 1er janvier 2018</b>	
Prix du repas	<b>2,70 €</b>
<b>Valeur bon d'achat des cadeaux pour les enfants du personnel et des sapeurs pompiers</b>	
cadeaux pour les enfants âgés jusqu'à 12 ans inclus au 31 décembre	<b>35,00 €</b>
<b>RAPPEL DES AUTRES TARIFS DÉJÀ FIXÉS</b>	
<b>RESTAURANT SCOLAIRE (année scolaire) délibération n° 2017/52-1 du 10 juillet 2017</b>	
<b>MÉVENNAIS</b>	
Prix unitaire pour le 1er et le 2ème enfant	3,60 €
à compter du 3ème enfant	2,65 €
Usagers exceptionnels	3,90 €
Adultes	5,80 €
<b>NON MÉVENNAIS</b>	
Prix unitaire pour le 1er et le 2ème enfant	4,80 €
à compter du 3ème enfant	4,80 €
Usagers exceptionnels	4,80 €
Adultes	5,80 €
<b>GARDERIES MUNICIPALES (année scolaire) délibération n° 2017/47 du 12 juin 2017</b>	
<b>MATIN de 7h15 à 8h20</b>	
Familles à 1 ou 2 enfants	1,05 €
à compter du 3ème enfant	0,80 €
<b>SOIR de 16h30 à 18h00</b>	
Familles à 1 ou 2 enfants	1,05 €
à compter du 3ème enfant	0,80 €
<b>SOIR de 18h00 à 19h00</b>	
Familles à 1 ou 2 enfants	1,05 €
à compter du 3ème enfant	0,80 €
<b>MERCREDI de 11h30 à 12h30</b>	
Familles à 1 ou 2 enfants	1,05 €
à compter du 3ème enfant	0,80 €
<b>FORFAIT T.A.P. (année scolaire) délibération n° 2017/48-11 du 12 juin 2017</b>	
forfait année scolaire 2017/2018 pour les non mévennais (payable en 2 fois)	75,00 €

VU et RATTACHÉ à la délibération n° 2017/77-3 du 16 octobre 2017

Le Maire,  
Pierre GUITTON